

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian MORIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 28 juin 2023

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, D'AGATA Rachel, DUCRET Maïté, GIRBES Odile, GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle, MM. DAUTY Jean-Christophe, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, JOUFFRAY Stéphane, LAFOREST Jean-Daniel, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo.

Absents excusés : M. PINTER François (procuration à Marie GUIRIMAND, Mme GUENICHE Lucie (procuration à Mauricette VALLET)

Absent : AROD François

N° 36

Madame Rachel D'AGATA a été élue secrétaire.

OBJET :
Tarif restaurant scolaire
à compter du 1^{er}
septembre 2023

La commune de St Jean en Royans fait partie d'un groupement de commande qui rassemble les communes de Ste Eulalie, St Laurent, St Nazaire et St Thomas. A ce titre le groupement a validé un marché public avec le prestataire « Plein Sud Restauration ».

Par avenant le prestataire a défini une augmentation au 1/9/2023 fondée sur l'augmentation des matières premières, des énergies, des coûts des salaires. Cette augmentation est directement liée à l'inflation actuelle.
Le coût du repas passera de 3,63€ à 3,97€.

En 2022, le coût moyen du repas était de 11,15€ par jour et par enfant en englobant les charges de l'animation, du personnel technique, des énergies et les coût fixes.

La commune prend à sa charge la différence entre le tarif demandé aux parents et le coût moyen.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

Délibération affichée le
4 juillet 2023

FIXE comme suit, à compter de la rentrée du 1^{er} septembre 2023, le tarif des repas du restaurant scolaire à facturer aux familles :

Tranches QF	Tarif Repas
De 0 à 359	3.80 €
De 360 à 564	3.94 €
De 565 à 700	4.12 €
De 701 à 800	4.32 €

026-2125-0000028079-36-DE	De 801 à 999	4.44€
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 06/07/2023 Affichage : 06/07/2023	De 1000 à 1100	4.63 €
	De 1100 à 1350	4.72 €
	Plus de 1350	4.72 €

Pour extrait conforme :

Le Maire :



[Handwritten signature]